

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL  
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE  
SEANCE DU JEUDI 12 OCTOBRE 2023**

**Délibération n° :**

DL55/2023

**Objet :**

Autorisation de signature de l'avenant n°2 au marché n°20.017 Collecte en porte à porte des déchets ménagers et assimilés sur les communes de Ballainvilliers, Linas, Montlhéry et la Ville du Bois

**DATE DE  
CONVOCAION**

Le 06/10/2023

EN EXERCICE : 42  
PRESENTS : 25  
VOTANTS : 26

L'an deux mille vingt-trois,

Le jeudi 12 octobre 2023,

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- M. BAY (titulaire - CCHVC)
- Mme BEAN (titulaire - CPS)
- Mme BERT (titulaire - CPS)
- M. BERVEILLER (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire - CPS)
- M. CARRE (titulaire - CPS)
- M. CORDIER (titulaire - CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS)
- M. DEBRAS (titulaire - CPS)
- M. DELAGNEAU (titulaire - CPS)
- M. DIDIN (titulaire - CPS)
- Mme DUMAS (titulaire - CPS)
- M. ESCANDE (suppléant - CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire - CPS)
- M. GARSUAULT (titulaire - CPS)
- Mme GELOT (titulaire - CPS)
- M. GILBON (titulaire - CPS)
- M. HENRIOT (titulaire - CPS)
- Mme HERY LE PALLEC (titulaire - CCHVC)
- Mme LEBLANC (titulaire - CPS)
- M. MASURE (titulaire - CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS)
- M. ZIANE (titulaire - CPS)

**Avaient donnés pouvoir :**

M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS) donne pouvoir à Monsieur CAMBON (titulaire - CPS)

**Absents excusés :**

M. AMBROISE (titulaire - CPS) ; Mme BERCHON (titulaire - CPS) ; M. BERTIAUX (titulaire - CPS) ; M. BLIN (titulaire - CPS) ; M. CAUCHETIER (titulaire - CPS) ; M. GLEIZE (titulaire - CPS) ; Mme HAMON (titulaire - CPS) ; M. LANGLOIS (titulaire - CPS) ; M. LARDIERE (titulaire - CPS) ; M. LECLERC (titulaire - CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire - CPS) ; Mme MAIMOUN (titulaire - CPS) ; M. MAJEUX (titulaire - CPS) ; Mme PERIS (titulaire - CCHVC) ; M. PROUST (titulaire - CPS) ; M. TRAMONI (titulaire - CPS) ; Mme VALOT (titulaire - CPS)

**Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.**

**Monsieur Gilles CORDIER est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.**

### Délibération n°DL55/2023

## Autorisation de signature de l'avenant n°2 au marché n°20.017 Collecte en porte à porte des déchets ménagers et assimilés sur les communes de Ballainvilliers, Linas, Monthéry et la Ville du Bois

### *Le comité syndical,*

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

**Vu** les articles L2124-2 et R2124-1 et R2124-2 du Code de la Commande Publique,

**Vu** la délibération DL 27/2020 du 23 juillet 2020 portant élection du Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

**Vu** la délibération n° DL7/2021 du 08 février 2021 autorisant le Président du SIOM à signer le marché n°20.017 relatif à la collecte en porte-à-porte des déchets ménagers et assimilés sur les communes de Ballainvilliers, Linas, Monthéry et La Ville du Bois,

**Vu** le marché n°20.017 relatif à la collecte en porte-à-porte des déchets ménagers et assimilés sur les communes de Ballainvilliers, Linas, Monthéry et La Ville du Bois, notifié le 19 mars 2021 pour un début d'exécution fixé au 1<sup>er</sup> avril 2021, et son avenant n°1,

**Vu** la note de présentation,

**Vu** le projet d'avenant n°2 joint en annexe,

**Considérant** la demande des communes de Ballainvilliers, Linas, Monthéry et La Ville du Bois de prendre en compte le report de la collecte prévue initialement la semaine du 15 août en fin de période de collecte des déchets végétaux.

### **Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Autorise** le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse à signer l'avenant n°2 au marché n°20.017 de collecte en porte à porte des déchets ménagers et assimilés sur les communes de Ballainvilliers, Linas, Monthéry et La Ville du Bois,
- **Précise** que cet avenant ne modifie pas les conditions financières du marché,
- **Indique** que les crédits sont inscrits au budget public, section fonctionnement.

Fait à Villejust,  
Pour extrait conforme

**Le Président**

**Jean-François VIGIER**

Pièce transmise en Préfecture le : **23 OCT. 2023**

Affichée le : **23 OCT. 2023**

**BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION  
PAR LA PREFECTURE**

**Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse**

**Utilisateur : Bruneau**

**Paramètre de la transaction:**

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL55_2023
Date de la décision:	2023-10-23 00:00:00+02
Objet:	Autorisation de signature de l'avenant n°2 au marché n°20.017 Collecte en porte à porte des déchets ménagers et assimilés sur les communes de Ballainvilliers, Linas, Montlhéry et la Ville du Bois
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	091-200062321-20231023-DL55_2023-DE

**Fichier de vie de la transaction**

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 091-200062321-20231023-DL55_2023-DE-1-1_0.xml	text/xml	1270
nom original: Annexe DL 55 2023 Avenant 2 20.017 SEPUR.pdf	application/pdf	94761
nom de métier: 21_RP-091-200062321-20231023-DL55_2023-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	94761
nom original: Note présentation DL 55 2023.pdf	application/pdf	60118
nom de métier: 21_RP-091-200062321-20231023-DL55_2023-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	60118
nom original: dl 55 2023.pdf	application/pdf	320214
nom de métier: 99_DE-091-200062321-20231023-DL55_2023-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	320214

**Cycle Contenu dans l'archivage**

Etat	Date	Message
Posté	23 octobre 2023 à 15h19min49s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 octobre 2023 à 15h20min12s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	23 octobre 2023 à 15h20min26s	Transmis au MIAT